

Formation : Le secret professionnel pour les soignants en établissement de santé

Sécurisez la transmission d'informations dans le respect du cadre légal et éthique

Cours pratique - 1j - 7h00 - Réf. SCU

Prix : 760 € H.T.

Voir le programme en anglais



Pour tout professionnel de santé, la transmission d'informations est une nécessité. Cette formation vous permettra de concilier les problématiques éthiques et juridiques du respect du secret professionnel et la nécessité d'échanger un certain nombre d'informations pour une prise en charge globale des personnes.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- ✓ Se situer par rapport à l'obligation de secret professionnel
- ✓ Identifier l'étendue de l'obligation (opposabilité, dérogations...)
- ✓ Connaître les conditions d'engagement de sa responsabilité dans ce domaine
- ✓ Connaître les bonnes pratiques d'utilisation des Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

Public concerné

Personnel soignant ou social.

Prérequis

Aucune connaissance particulière.

PARTICIPANTS

Personnel soignant ou social.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Méthodes et moyens pédagogiques

Travaux pratiques

Formation riche en échanges et illustrée par des cas concrets rencontrés par l'intervenant et les participants.

Méthodes pédagogiques

Une approche pédagogique concrète et pragmatique s'appuyant sur des méthodes de pédagogie active : alternance d'exposés théoriques courts, d'études de cas, d'analyses de pratiques...

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Programme de la formation

1 Définitions et législation sur le secret professionnel

- Repérer les enjeux et les limites du secret professionnel.
- Discerner les personnes tenues au secret professionnel.
- Connaître la définition du secret et les autres notions : secret et confidentialité, discrétion et devoir de réserve.
- Comprendre les sources de l'obligation : déontologie et morale, origine légale ou contractuelle.

Travaux pratiques

Échanges avec les participants sur leur connaissance de la législation sur le sujet et la situation dans leurs établissements respectifs.

2 Mise en application du secret professionnel

- Connaître l'opposabilité du secret professionnel à l'égard de la personne concernée.
- Appliquer l'opposabilité du secret professionnel vis-à-vis des tiers : familles, assureurs, employeurs...
- Cerner le lien entre responsabilité et secret : responsabilité pénale, civile ou administrative, disciplinaire.
- Connaître les dérogations au secret : dérogations légales ou conventionnelles.
- Utiliser les outils connectés à l'hôpital.
- Comprendre la problématique des réseaux sociaux.

Travaux pratiques

Analyses de situations proposées par le formateur et échanges sur celles rencontrées par les participants.

Solutions de financement

Plusieurs solutions existent pour financer votre formation et dépendent de votre situation professionnelle.

Découvrez-les sur notre page [Comment financer sa formation](#) ou [contactez votre conseiller formation](#).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les formations pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque formation ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le participant a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse psh-accueil@orsys.fr.

Horaires

Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Les participants sont accueillis à partir de 8h45. Les pauses et déjeuners sont offerts.

Pour les formations de 4 ou 5 jours, quelle que soit la modalité, les sessions se terminent à 16h le dernier jour.